

RALLYE DU PLATEAU VALDAHONNAIS 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 22 Aout 2023

Ouverture des engagements : 22 Août 2023

Clôture des engagements : 23 Septembre 2023.....

Parution du carnet d'itinéraire : 23 Septembre 2023.....

Adresse pour la mise à dispo du Road book : voir sur le site de l'asa Pays de Montbéliard

Dates et heures des reconnaissances : 23 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 29 septembre de 14h00 à 17h00

Vérifications administratives le : Vendredi 29 Septembre de 17h00 – 21h45

Lieu : **Garage BANDELIER Automobile** 2 Rue Denis Papin, 25800 Valdahon

Vérifications techniques le Vendredi 29 Septembre de 17h15 – 22h00

Lieu : **Auto Contrôle de DAHON** 1 RUE LOUIS JOSEPH GAY-LUSSAC 25800 VALDAHON

Heure de mise en place du parc de départ le : 29 Septembre 2023 à partir de 17h30 Lieu : Place du Général De Gaulle.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 29 Septembre 2023 à 19h30

Lieu : Salle Menetrier Valdahon

Publication des équipages admis au départ le : 29 Septembre 2023 à 22h30

Lieu :  Sportity. Code : VALDAHONNAIS2023

Publication des heures et ordres de départ le 29 Septembre 2023 à 23h00

Lieu :  Sportity. Code : VALDAHONNAIS2023

Départ

- ✓ Parc fermé le Samedi 30 Septembre 2023 à 8h00

Arrivée :

- ✓ le Samedi 30 Septembre 2023 à 8h00

Vérification finale le : 30 Septembre 2023 Lieu : **Garage BANDELIER Automobile** 2 Rue Denis Papin, 25800 Valdahon

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 30 Septembre 2023 1/2 heure après arrive du dernier concurrent

Remise des prix le : 30 Septembre 2023 1h00 après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 1^{er} Rallye du plateau Valdahonnais en qualité d'organisateur administratif & Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BFC le **05 / 06 /2023** sous le numéro 50 - 410

Comité d'Organisation

Président : Mr Hubert BENOIT

Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard

Secrétariat du Rallye, Adresse : Salle Menetrier Valdahon

Téléphone : 06 80 22 32 39

Permanence du Rallye : Salle Menetrier Valdahon

Organisateur technique

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD

Adresse : B.P. 65284

25205 Montbéliard Cedex

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Maryse THOMAS	Licence n° 3123 - 0204
Commissaires Sportifs	M. Catherine BOUTIN	Licence n°161086 - 0411
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M. Denis DUROC	Licence n°147050 – 0402
Directeur de Course	M. Christian HAMON	Licence n° 29685 - 0408
Directeur de Course Adjoint	M.	Licence n°
Direction de Course ES 1-3-5 PC course	M. Philippe DREAU	Licence n° 2281 - 0420
Direction de Course ES 2-4-6 PC course	M. Monique France	Licence n° 29181 - 0409
Commissaire Technique responsable	M. Laurent QUERRY	Licence n° 212893 - 0412
Commissaires Techniques	M. Jean Louis REVERCHON	Licence n° 6832 – 0421
	M. Claude CUENOT	Licence n° 4454 - 0405
Médecin ES 1-3-5	Mme Eliane BRETL	
Médecin ES 2-4-6	Mlle Julie CHENUT	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Martine REVERCHON	Licence n°14505 - 0409
Chronométrateurs	M. Sylvie FAIVRE	Licence n° 11039 - 0421
	M. Jean-Marie TSCHOFFEN	Licence n°196872-04/11
Classement	M. David & Michelle GUIBLAIN	
Speaker	M. Stephane GRILLOT	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Plateau Valdahonnais compte pour La coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 2)

Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2023

Le challenge Comité Bourgogne Franche-Comté 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : <http://www.asapm.fr>

Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard à partir du 27 septembre.

Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 30 septembre de 17h30 à 21h30

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 30 septembre de 17h00 à 21h45

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage BANDELIER Automobile** 2 Rue Denis Papin, 25800 Valdahon

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} rallye du Plateau Valdahonnais doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 23 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA PM
3 Rue du Temple
25750 AIBRE

3.1.6 P. Démonstration

le nombre de véhicule est fixé à 10 les 10 premiers engagement reçus seront retenu droit de participation de 180 €

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement

- Pilote et copilote membre ASA PM : 260 €
- Pilote ou copilote membre ASA PM : 280 €
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : 300€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €
- Droits d'engagement majorés de 5€ correspondant au challenge commissaire de la ligue BFC

Avant la date du 5 septembre l'engagement accompagnée du montant des droits d'engagement sera réduit de 20 €uros

Une liste des engagés sera publié le 7 septembre sur le site :

[ASAPM .fr](http://ASAPM.fr)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le jeudi 21 septembre 2023
Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2023

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional du Plateau Valdahonnais représente un parcours de 200 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 – 3 – 5 6.6 km
- ES 2 – 4 – 6 6.8 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Le Dimanche 24 Septembre de 10h00 – 17h00
- Le Vendredi 29 Septembre de 14h00 – 17h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Coupe par classes

1er	1 à 5	1 coupe
2ème	De 6 à 9 partants	2 coupes
3ème	Si plus de 10 partants	3 coupes

	SCRATCH		GROUPES	
1er	240	+60 partants	100	+ de 5 partants
2ème	160	+70 partants	80	+ de 8 partants
3ème	110	+80 partants	50	+ de 10 partants
4ème	80	+90 partants		

CLASSES	+ de 3 partants	+ de 5 partants	+ de 8 partants	+ de 12 partants
1er	150	170	240	270
2ème		90	140	170
3ème			90	120
4ème				90
5ème				50

FEMININES		+ de 3 partants
1 ^{er}	+ de 3 partants	100
2ème	+ de 6 partants	50